

## La Ville de Paris facilite votre quotidien grâce aux :

**CESU** pour la garde de jeunes enfants jusqu'à l'âge de **3 ans**



**400€**

Pour les familles  
vivant maritalement



**700€**

Pour les familles  
monoparentales

**Financés à 100%**  
par la Ville de Paris

### Qu'est-ce que le CESU Garde d'enfant 0-3 ans ?

Le CESU - Chèque Emploi Service Universel est un titre de paiement qui permet de rémunérer les services de la personne ou de l'organisme à qui vous confiez la garde de votre enfant.

#### La garde peut s'effectuer :

- à domicile par un intervenant que vous employez directement pour une garde à temps plein, occasionnelle, une garde partagée ou du baby-sitting ;
- hors du domicile par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), une crèche, une halte-garderie, un jardin d'enfants, un centre de loisirs.



## Quel est le montant de vos droits ?

### Le montant de vos droits est soumis à une condition de revenu.

Le montant total annuel du CESU - Garde d'enfant 0-3 ans est de :

- 400€ (pour les familles vivant maritalement)
- 700€ (pour les familles monoparentales)

Le montant de l'aide est déterminé en fonction du RFR et du nombre de parts fiscales:

|                            | Revenu fiscal de référence |                 |
|----------------------------|----------------------------|-----------------|
| Parts fiscales             | Jusqu'à                    | Compris entre : |
| 1.5                        | 28 900                     | 28 901 - 38 349 |
| 2                          | 30 001                     | 30 002 - 39 449 |
| 2.5                        | 31 100                     | 31 101 - 40 549 |
| 3                          | 32 200                     | 32 201 - 41 648 |
| 3.5                        | 33 300                     | 33 301 - 42 749 |
| 4                          | 34 400                     | 34 401 - 43 848 |
| Montant annuel de l'aide : | 700€                       | 400€            |

- **Important** : pour les transfuges de la **préfecture de police de Paris** : un barème différent est appliqué. Pour tout renseignement, écrivez à : [cesuvilledeparis@domiserve.com](mailto:cesuvilledeparis@domiserve.com)
- L'aide prend effet le mois qui suit la naissance de l'enfant.
- L'aide prend fin à la veille du 4ème anniversaire de l'enfant.
- Un même enfant ne peut pas déclencher le versement de deux prestations de CESU si ses deux parents sont agents à de la Ville de Paris, l'EPPM, l'Ecole du Breuil ou du CASVP.

## Votre commande en 5 étapes



**Je scanne**

Scannez le QR code et ouvrez le lien url pour vous rendre sur le site de Domiserve



**Je clique**

Cliquez sur **"Commander mes CESU Domiserve"**



**Je m'inscris**

Renseignez les informations vous concernant afin de créer vos accès à l'espace bénéficiaire Domiserve



**Je commande**

Faites votre demande en ligne et choisissez le format de vos CESU (papier ou e-CESU dématérialisé)



**Je reçois mes CESU**

Vous recevez un email de confirmation une fois votre demande validée et la commande de vos CESU est lancée



Pour plus d'information rendez-vous :  
<https://www.domiserve.com/cesu-paris.htm>

**Domiserve**  
PAR LA BANQUE POSTALE